PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que les membres du conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue mercredi le 15 janvier 2020 à 19h30, adopté un règlement « Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2020 ».

Ce règlement porte le numéro 2020-01. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce vendredi septième (7e) jour du mois de février 2020.

Chantal Lavigne, Directrice générale

et secrétaire-trésorière.